



Bande de signalisation pour vitrage
Ref. 7010-99



Description produit

Bande dépolie idéale pour améliorer la visibilité des surfaces vitrées dans les espaces publics ou les bureaux conformément à la loi de 2005 sur l'accessibilité des ERP.
Aspect translucide givré créant un contraste avec l'environnement direct. Pose à sec impérative.
Application simple, rapide et garantie sans bulles sur les surfaces vitrées planes (ne convient pas aux surfaces en polycarbonate).
Usage intérieur et extérieur, résiste à des températures de -40°C à +90°C.
Entretien : ne pas utiliser de produits acides ou à base d'acétone, peut être nettoyée avec un produit pour vitres ou de l'eau savonneuse
Hauteur d'installation recommandée pour les bandes : 1,10 m et 1,60 m du sol.
Dim. 50 x 5000 Ep. 0,11 mm.
Vinyle polymère translucide.



Modèles disponibles

Ref.	Code Cep	Gencod pièce	Gencod carton	Gencod surcarton	Gencod palette
7010-99	1701990221	3462159010311	3462159010328	NC	3462159010335

Nomenclature douanière

3919908099

Données logistiques

Ref.	PRODUIT			CARTON			SUR CARTON			PALETTE				
	Dimensions mm	Poids Unit. Kg	PCB	Dimensions mm	Poids Brut kg	Poids Net kg	PCB	Dimensions mm	Poids Brut kg	Poids Net kg	PCB	Dimensions mm	Poids Brut kg	Poids Net kg
7010-99	50 x 5000 H 0,11	0,070	10	220 x 170 x H 110	0,87	0,70	10	598 x 393 x H 262	9,31	7,00	2000	1200 x 800 H 1435	196	140

ARRÊTÉ DU 1ER AOÛT 2006

- **Article 2** – 'Les parois vitrées situées sur les cheminements ou en bordure immédiate de ceux-ci doivent être repérables par des personnes de toutes tailles à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat'.
- **Article 10** – 'Les portes comportant une partie vitrée importante doivent être repérables ouvertes comme fermées à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat'.



Pour éviter ce genre de situation !